ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

LE D'ARTAGNAN 32

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'automne est là, il va falloir remiser les tenues légères au placard, et pourtant l'été qui vient de s'écouler a été couvert d'évènements variés que nous allons essayer de faire découvrir à celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous lors de ces moments.

Vous trouverez en outre les infos nationales, avec un condensé de l'Assemblée Générale de l'APF du 26 juin, et les résultats du Conseil d'Administration et un article qui aborde l'enjeu de l'avenir des MDPH. Le nouveau FAIRE FACE et la campagne du **HANDI-DON** (du 15 septembre au 15 décembre) vous sont présentés.

L'accessibilité restant un enjeu majeur de l'APF, deux actions ont été menées de manière plus visible (et sympathique!) auprès du grand public au niveau régional le 02 et 26 juillet. Nous nous sommes également mobilisés pour défendre le droit à la compensation du handicap, les 30 juin et 1^{er} juillet.

Le bonheur étant dans le Gers, la Délégation a renouvelé deux opérations ludiques ouvertes à tous. Le Camping de **La Dèche sur Mer** du 17 et 18 juillet a laissé de bons souvenirs et des traces de bronzage aux participants. Quant à **Jazz In Marciac** (du 03 au 10 août), il est devenu "l'incontournable" de service.

Nos lecteurs(trices) pourront désormais suivre la Délégation sur les comptes ouverts sur **Twitter** et **Facebook**. N'oubliez pas de vous inscrire pour notre **repas du 23 novembre et notre journée Handi-Don du 18 octobre**.

Faisons mentir Paul Verlaine:

"Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone. Tout suffocant et blême, quand sonne l'heure, je me souviens des jours anciens et je pleure.",

la Délégation se veut toujours active et pleine de projets..... avec votre soutien bien entendu!

Jacqueline



Grand jeu national, une chance pour vous, une chance pour nous...

Vous pouvez nous aider :

- ♦ en achetant les tickets- dons et ainsi participer au tirage au sort,
- ♦ en vendant les tickets autour de vous,
- ♦ en vendant au grand public à nos côtés le 18 octobre 2014, chez notre partenaire Conforama et dans la galerie marchande de Leclerc à Auch.

Tél. 05.62.06.10.41 Fax. 05.62.34.38.90

Mail: dd.32@apf.asso.fr

APF Délégation du Gers

36, rue des Canaris

32000 AUCH

Bulletin de la Délégation Départementale du Gers Septembre 2014 - n° 191

Directrice de la publication : Isabelle Puech

Comité de rédaction : Angèle Daran, Simone Eychenne, Jacqueline Pasqualato, Anthony Dra-

peau, Lorène Billaut, Anne Marie Nunes. Mise en page : Isabelle Puech & Lorène Billaut

Photos: Gabriel, Woody, Natacha Boughourlian, APF

apf32.blogs.apf.asso.fr www.facebook.com/ddapf.32 www.twitter.com/Apf_dd32



Faire Face, votre magazine, devient un bi-média!



Faire Face, le magazine des personnes en situation de handicap moteur édité par l'APF, fait peau neuve et devient aujourd'hui un bi-média: un magazine bimestriel et un site internet dédié avec une nouvelle baseline: « Mieux vivre le handicap moteur » et une nouvelle identité graphique.

HANDICAP MOTEUR Le magazine Faire Face est à la fois enrichi et recentré sur

des sujets pratiques liés à la santé, aux droits, aux aides techniques ; le site internet <u>www.faire-face.fr</u> est, quant à lui, consacré au décryptage de l'actualité à travers le prisme du handicap moteur.

Le site <u>www.faire-face.fr</u> propose également des contenus et services payants tels que la publication de petites annonces, l'achat de guides pratiques, d'anciens numéros ou de dossiers spécifiques.

Une révolution éditoriale et numérique, rendue nécessaire et évidente à l'heure où la presse dans son ensemble vit une véritable mutation!

> Un magazine axé sur des informations pratiques

Le magazine bimestriel de 68 pages a pour objectif de permettre aux lecteurs de mieux vivre le handicap dans tous les domaines de la vie quotidienne. Pour cela, à travers ses articles, le magazine leur donne les moyens :

- d'avoir accès à un contenu informatif immédiatement utile dans leur vie de tous les jours ;
- d'appartenir à une communauté dans laquelle ils se reconnaissent et de pouvoir échanger entre pairs ;
- de défendre une société inclusive ! Le magazine est organisé en séquences - Droits, Aides techniques, Santé, Portfolio, Vie Sociale, APF dans lesquelles différentes rubriques font leur apparition : Questions du lecteur, Bien choisir, Bien-être, Établissements et services, C'est mon histoire, Du côté des livres.

> Un site internet accessible centré sur l'actualité du handicap moteur

Véritable complément du magazine, le site <u>www.faire-face.fr</u> a lui pour but de traiter et décrypter quotidiennement l'actualité à travers le prisme du handicap.

Le site est organisé en rubriques bien identifiables : Accessibilité, Autonomie, Droits, Éducation, Emploi - Ressources, Santé, Vie affective et sexuelle, Vie sociale, et propose aussi une revue du web avec « Arrêt sur la toile », des chroniques d'émissions, de films ou de documentaires avant leur diffusion dans « J'ai regardé pour vous », des témoignages de personnes en situation de handicap dans « C'est mon histoire ».

Les internautes non abonnés au magazine auront également la possibilité d'acheter des contenus et services payants : publication de petites annonces, guides pratiques,

anciens numéros du magazine ou dossiers spécifiques.

Plus de 500 articles sont d'ores et déjà consultables en ligne, certains issus de l'ancien blog *Faire Face*, d'autres nouveaux et en lien avec l'actualité de cette rentrée.

Le site a été créé par l'agence Image & dialogue.

Faire Face arrive sur les réseaux sociaux!

Retrouvez toute l'actualité du handicap moteur sur Facebook,

Twitter et Google +



Bulletin d'adhésion à l'APF à retourner à APF 36 rue des Canaris 32000 AUCH

Nom, prénom	
Adresse	
Téléphone Em	ail
Date de naissance :	
 .Oui, je souhaite adhérer à l'APF pour un an : 25€ .M'abonner pour un an à Faire Face : 33€ les 11 numéros .Ou profiter des conditions spéciales : adhésion + abonnement d'un an à Faire Face : 47€ .Oui, je souhaite faire un don complémentaire de 	

Ci-joint mon règlement de..... € pour une adhésion, un abonnement ou un don.

HANDIDON: GRAND JEU NATIONAL Une chance pour vous, une chance pour nous...



Du 15 septembre 2014 au 15 décembre 2014, b é n é v o l e s , adhérents, élus et salariés de l'APF sont invités à participer au grand jeu HandiDon. Cette opération de

collecte nationale permettra de financer les actions menées au sein de notre délégation. Elle consiste à vendre des tickets- don d'une valeur minimale de 2 euros. Ces tickets sont actuellement disponibles à la délégation mais aussi sur le site www.handidon.fr . Un grand tirage au sort clôturera cette vente avec de nombreux lots à gagner: une Peugeot 2008, des entrées au parc Disneyland Paris, des séjours de vacances ou encore des home- cinéma...

Aujourd'hui, l'APF connait une crise financière et cherche de nouvelles sources de revenus afin de permettre aux délégations de poursuivre leurs actions. En effet, les délégations ont pour mission d'accueillir, de répondre aux personnes en situation de handicap, de les représenter, de porter les revendications pour faire avancer les droits, d'organiser des animations... Elles sont indispensables aux combats politiques menés par l'association. L'objectif financier brut au niveau national s'élève à un million d'euros, soit 50 000 carnets à 20 euros.

Cet argent permettra aussi d'assurer l'indépendance de l'association et sa capacité d'innovation.

Vous pouvez nous aider:

- * soit *en achetant les tickets- dons* et ainsi participer au tirage au sort,
- * soit *en vendant les tickets* autour de vous. Comme le suggère Thierry BECCARO, parrain de cette opération, « vous allez pouvoir solliciter vos amis, vos collègues, vos voisins, ... »
- ou encore en vendant au grand public à nos côtés lors du grand week-end national « Tous ensemble ! » le 18 octobre 2014, chez notre partenaire Conforama et dans la galerie marchande de Leclerc à Auch.

Nous remercions Carrefour Market et la Pharmacie du Garros à Auch, pour leur participation à la vente de carnets.

« Vous êtes prêts à tout pour réussir et je compte sur vous ... », Thierry BECCARO.

N'hésitez pas à nous contacter à la délégation : 36 rue des canaris - 32000 Auch tél. : 05.62.06.10.41 ou à dd.32@apf.asso.fr



Résultats de l'élection 2014 du conseil d'administration

Adhérents de l'APF élus au conseil d'administration pour un mandat de six ans (2014-2020)

En tant que personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés (Classés dans l'ordre du nombre de voix obtenues) :

Alain ROCHON Gérard PIC Jacques SAURY
Sylvie MOUCHARD Morgan LIFANTE Fabienne LEVASSEUR
Isabel DA COSTA Laëtitia PETITJEAN Joseph-Louis BARBOSA

Jacques ZEITOUN

En tant que membre des familles : Christine BEAUVERGER

En tant qu'autre membre : Yvonne DREVET-OLLIER

Le mandat des douze administrateurs élus débutera avec la séance du conseil d'administration du 25 octobre 2014.

P - JNP - JN

Les Journées Nationales des Parents d'enfants en situation de Handicap auront lieu les 28, 29 et 30 novembre 2014 à Lyon (« Parents d'enfants en situation de handicap et alors ? »). La participation financière pour ces 3 jours est de 50€ par personne et de 70€ pour un couple (20 € sans hébergement). Ces journées sont l'occasion pour les parents, venus des quatre coins de France, de se rencontrer, d'échanger, de partager leurs expériences, leurs connaissances et leurs interrogations. Ce sont trois jours de convivialité intenses, forts en émotions et riches d'informations.

Pour vous inscrire aux Journées Nationales des Parents d'enfant en situation de handicap : contactez la délégation APF 32 ou Christine Plazanet au 01.40.78.69.75.

Les inscriptions sont à retourner avant le 27 octobre 2014 à Christine Plazanet :

christine.plazanet@apf.asso.fr ou à APF - DDAPI -17 Bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS

Assemblée Générale de l'APF

Cette année l'Assemblée Générale s'est tenue à Amiens le 28 juin dernier. Les débats et échanges sur les enjeux internes et externes ont démontré le dynamisme de l'association et de ses acteurs. Quatre motions politiques ont été adoptées lors de cette assemblée. Vous pourrez lire ci-après les extraits de ces motions :

- 1. « Conférence nationale du handicap 2014 : l'appel des adhérents de l'APF au Président de la République » : par laquelle les adhérents de l'APF, dénoncent fortement le fait que de plus en plus de personnes en situation de handicap et leur famille vivent dans la précarité et l'exclusion. Les adhérents demandent que la Conférence Nationale du Handicap prenne en compte nos demandes oubliées :
- la création du revenu d'existence
- le financement intégral de tous les moyens de compensation pour tous
- les moyens nécessaires, stabilisés et pérennes aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées
- la suppression des obstacles à l'accès aux soins
- le recrutement et la formation de tous les auxiliaires de vie scolaire

Nous, adhérents de l'APF, n'acceptons plus que des millions de français en situation de handicap et leur famille continuent d'être traités comme des citoyens de seconde zone ! Nous sommes donc prêts à engager toutes les actions qui nous permettront d'être entendus !

2. « 40 ans d'immobilisme pour une France accessible, ça suffit! » : Depuis des années, les adhérents de l'APF se mobilisent pour l'accessibilité des lieux publics, des transports, des logements, de la voirie, et des services. Aujourd'hui, nous sommes en colère car depuis 2005, la mobilisation du gouvernement, des élus et des branches professionnelles dans leur immense majorité a été plus qu'insuffisante pour faire respecter le délai de 2015. Nous en concluons que les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches sont traités en « parias » de la société.

Les adhérents de l'APF réaffirment avec une extrême fermeté et une totale détermination que le dispositif des Ad'AP doit prévoir :

- un délai resserré de 3 ans maximum : transports et cadre bâti, sur l'ensemble du territoire français;
- des mesures d'incitations fiscales et des sanctions financières fortement dissuasives;
- un dispositif juridique cadré, fiable et non permissif.

Nous rappelons que le respect des normes en matière de logement et d'établissement recevant du public est une condition essentielle pour une société réellement inclusive.

Nous en appelons à la mobilisation de tous dès aujourd'hui pour faire respecter la liberté de chacun d'aller et venir, comme le « vivre ensemble », sans discriminations, ni inégalité de traitement.

- 3. « Pour un habitat inclusif dans une société inclusive » : Nous souhaitons promouvoir l'habitat inclusif, c'est-à-dire
- construire des logements totalement accessibles et adaptés dans un environnement accessible pour tous
- favoriser et faciliter les adaptations de cet habitat à la personne
- pouvoir accéder à partir de ce logement à l'ensemble des biens et services de proximité: services d'aides à la vie quotidienne, dispositifs de santé et de soins et tous les dispositifs qui concourent à assurer une réelle vie sociale et familiale,
- garantir des possibilités de financement pérennes pour permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille d'accéder à ces logements, que ce soit en mode locatif ou en propriété Et nous demandons à tous les acteurs concernés de

 développer des réponses inclusives, innovantes, diversifiées et accessibles

financièrement

de proposer une offre «
 dans et hors les murs » avec
 un accompagnement adapté
 social et médico-social pour
 répondre aux aspirations et
 aux besoins de toutes les
 personnes en situation de
 handicap, surtout pour les
 personnes les moins
 autonomes

4. « Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement : une loi qui nous concerne ... dans le respect des spécificités de

« Des motions à la hauteur des défis qu'il nous faut relever en montant au créneau auprès des pouvoirs publics pour que les personnes en situation de handicap et leur famille ne soient pas les grandes oubliées de politiques qui, jusqu'ici, n'ont su répondre à leurs attentes et leurs besoins. »



Alain Rochon Président et Prosper Teboul Directeur général



Assemblée Générale de l'APF

chacun! »: L'avancée en âge des personnes en situation de handicap doit donc être prise également en compte dans le cadre des politiques liées au vieillissement. Nous, adhérents de l'APF, nous sommes consternés de constater que le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ne prenne pas en compte cette spécificité.

Nous demandons fermement que ce projet de loi intègre :

- la garantie du libre choix du mode de vie
- la suppression des barrières discriminantes liées à l'âge pour permettre :
 - ol'accès et le maintien de certaines prestations : AAH, pensions d'invalidité, prestation de compensation (barrières d'âge pour les plus de 60 ans et les plus de 75 ans) ;
 - o l'accès aux structures spécialisées dans le handicap, barrière qui exclut les plus de 60 ans.
- la promotion d'une politique de prévention, d'observation et d'accompagnement des effets de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap Par ailleurs, s'il est logique et positif que de nombreuses réponses soient communes aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées, nous affirmons que la convergence de ces réponses ne doit en aucun cas conduire à des dispositifs allant à l'encontre des besoins spécifiques de chacune de ces populations ou à un nivellement par le bas des droits et moyens associés.

C'est pourquoi, nous, adhérents de l'APF, sommes particulièrement inquiets de la transformation d'un certain nombre de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en « maisons départementales de l'autonomie » (MDA). Ces MDA accueillent un public supplémentaire et sont créées sans contrôle, sans moyens supplémentaires de fonctionnement, en dehors de toute prestation unique de compensation et de toute labellisation nationale.

Nous demandons avec insistance au gouvernement et aux parlementaires d'amender le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap sans fragiliser ou réduire les droits et dispositifs existants.

- 5. Enfin, une dernière motion d'orientation interne « *Pour Une Nouvelle Etape de Démocratie Ensemble* » concerne le fonctionnement de notre démocratie interne. Les adhérents ont adopté les propositions de l'UNEDE concernant la vie démocratique de l'Association qui repose sur 10 propositions concrètes et cinq chantiers à ouvrir et autour de trois enjeux majeurs :
- la nécessité de **renforcer le lien entre les administrateurs et les élus locaux**, notamment par des travaux menés en commun ;
- l'amélioration indispensable du fonctionnement de nos instances de démocratie locale et nationale ;
- le besoin de mieux soutenir et accompagner les élus dans leur mission, en mettant en place les moyens et les formations nécessaires.

Projet de loi adaptation de la société au vieillissement : Quel devenir pour les MDPH?

Le 17 septembre dernier, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a été débattu et adopté à l'Assemblée Nationale. Si l'Association des Paralysés de France (APF) salue certaines mesures - rapport sur la prise en compte de la suppression des barrières d'âge concernant l'octroi d'un droit à compensation et création des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) - elle n'en demeure pas moins inquiète sur le manque de moyens des MDPH qui occasionnent de nombreux dysfonctionnements ne permettant pas de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ainsi, l'APF demande d'urgence l'amélioration des moyens et du fonctionnement des MDPH pour que ces dispositifs d'accès aux droits puissent remplir leurs missions conformément à la loi handicap du 11 février 2005.

Voilà plusieurs mois maintenant que ce projet de loi est en cours de rédaction. L'APF s'est bien sûr aussi saisie de ce dossier et pour cause ... les personnes en situation de handicap vieillissent elles aussi! Mais pour autant est-ce

bien les mêmes problématiques qui se posent ?

Lors de la dernière Assemblée Générale, une motion entièrement consacrée à ce sujet a été adoptée. L'APF demande entre autre que ce projet de loi intègre la garantie du libre choix du mode de vie et la suppression des barrières discriminantes liées à l'âge (pour l'accès à certaines prestations ou en établissement), et elle insiste sur son inquiétude quant à la transformation d'un certain nombre de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en « maisons départementales de l'autonomie » (MDA) (cf. article ci-dessus). Les Maisons de l'autonomie ont pour objectif d'accueillir les personnes en situation de handicap et leur famille, ainsi qu'un public supplémentaire conséquent et nombreux - les personnes âgées dépendantes ! Comment ces dispositifs vont-ils pouvoir répondre aux besoins de tous ?

Or, au niveau national, les constats sont aujourd'hui alarmants : le nombre de demandeurs en 2013 et 2014 explose ; les délais d'instruction des demandes sont très longs (jusqu'à 18 mois d'attente) ; les plans de réponses

APF - INFOS NATIONALES

sont inadaptés et ne correspondent pas aux besoins des personnes occasionnant de très lourds restes à charge : 80% des évaluations de situation se font sans que la personne soit vue ni entendue par les équipes de la MDPH, etc.

L'APF rappelle que les dysfonctionnements et difficultés des MDPH pénalisent quotidiennement les personnes en situation de handicap et leur famille. Ainsi, la priorité est de permettre à ces dispositifs d'accès aux droits, de répondre aux besoins réels des personnes en situation de handicap et ceci dans des délais convenables.

Aussi, afin d'améliorer et de consolider le fonctionnement des MDPH, l'APF demande la mise en place des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) votés dans la loi du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des MDPH. Ces CPOM sont la garantie des engagements et des apports financiers des différents co-contributeurs et acteurs concourants au fonctionnement des MDPH (État, conseils généraux, GIP MDPH et CNSA).

Or, les décrets d'application de cette loi du 28 juillet 2011 n'ont jamais été publiés, rendant la mise en place des CPOM

impossible ! L'APF demande donc la publication de ces décrets d'application en urgence.

Enfin, l'APF souligne que ce ne sont pas les Maisons de l'autonomie (MDA), prévues dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, qui vont pouvoir répondre aux préoccupations et besoins des personnes. S'orienter vers un dispositif qui sacrifie les uns pour mettre en place des dispositifs d'accès aux droits au rabais pour les autres, et au final, pour tous, ce n'est pas la solution!

Dans le Gers, le Conseil Départemental a eu l'occasion de rencontrer le Conseil Général concernant le Fonds Départemental de Compensation et la prise en charge des aides ménagères (cf. article ci-dessous). De plus il a fait connaître aux députés Gersois (Philippe Martin et Gisèle Biémouret) les positions de l'APF sur ce projet de loi. D'autres rencontres doivent être programmées et seront l'occasion de porter auprès des élus les attentes des personnes en situation de handicap dans le Gers.

Isabelle Puech

EN DIRECT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Nous vous avions informé dans les pages du précédent d'Artagnan des actions envisagées pour défendre le droit à la compensation des personnes en situation de handicap tant au national que dans notre département. manifestations du 30 juin et du 1^{er} juillet ont bien eu lieu à Auch. La première devant la préfecture et la place de la libération, la seconde au sein même du Conseil Général. Nous étions peu nombreux, mais nous avons su nous faire entendre! En particulier dans les locaux du Conseil Général où le chef de cabinet de Philippe Martin, Jean Sébastien Massenet, s'est déplacé pour échanger avec nous. Echanges francs et directs. L'expression de la situation des personnes directement concernées a étayé, par des exemples concrets, les demandes exposées par Anne Marie Nunes au nom du Conseil Départemental de l'APF et pour l'ensemble des personnes en situation de handicap du Gers. Jean Sébastien Massenet nous a proposé une rencontre. Nous avons posé comme condition que les députés et des conseillers généraux soient présents. Cette réunion a eu lieu le 11 juillet au Conseil Général. Nous étions 12 membres pour représenter l'APF. De leurs côtés, preuve que nos demandes étaient prises en considération, 11 personnes représentant le Conseil Général et la MDPH, étaient présentes, dont Jean-Pierre Pujol alors président du Conseil Général, Gisèle Biémouret et Philippe Martin, députés.

Jean Pierre Pujol a ouvert la réunion en s'excusant de ne pas nous avoir reçus et devant la gravité de la situation.

Anne Marie Nunes a rappelé les revendications de l'APF:

une augmentation de la contribution du Conseil Général au

Fonds Départemental de Compensation (FDC) pour un meilleur fonctionnement de celui-ci, dont en particulier une révision du nouveau règlement intérieur qui aujourd'hui exclut les personnes titulaires de l'ACTP et prévoit des aides plafonnées

• les conséquences dramatiques de la réduction du nombre de bénéficiaires des services d'aides ménagères prises en charge par l'Aide Sociale pour les personnes en situation de handicap

Le Conseil Général s'est engagé à doubler la somme qu'il avait prévue pour le FDC, soit 40 000 €. La représentante du Conseil Départemental de l'APF a pris note de cet engagement, néanmoins elle a demandé que la contribution soit au minimum de 60 000 € pour 2014.

Concernant le financement des services d'aides ménagères le Conseil Général a été sensible au fait que les personnes en situation de handicap ont été lourdement impactées. Il nous a proposé d'étudier au cas par cas les situations des personnes pour rétablir l'accès à ces prestations dans les situations les plus délicates.

D'autres rencontres sont prévues entre le Conseil Général et les représentants de l'APF. Elles nous donneront l'opportunité de faire connaître aux élus l'impact de la politique du handicap sur les Gersois. Nous espérons que ces rencontres seront suivies de décisions politiques à la hauteur des besoins.

Le Conseil Département

EN DIRECT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les 17 & 18 juillet nous étions toutes et tous au camping la Dèche sur Mer!



Quelle belle action pour informer le grand public des difficultés financières que rencontrent les personnes en situation de handicap ! Elles nous touchent au quotidien et nous privent entre autre de vacances. Nous nous sommes donc installés au bord du Gers pour camper pendant deux jours et une nuit. Piscine, parasols et bouées constituent un décor de plage pour faire la fête. Une scène permet à un groupe de rock local de jouer pour notre plus grand plaisir. Les repas préparés par des adhérents ont rassemblé de nombreux convives venus de tous horizons, nous permettant d'expliquer nos problèmes mais aussi de bien rire. France 3 est venu nous filmer et les journaux locaux ont relayé l'évènement. Comme toujours, l'ambiance était au beau fixe et c'est aussi une autre manière de se faire connaître.

Angèle

Les vacances, des vacances... oui, oui, oui bien sûr, chacun d'entre nous peut en rêver mais combien pourront en bénéficier ? La délégation avait déjà planté, en 2009, les tentes du camping de la « Dèche sur Mer ». Alors pourquoi ne pas réitérer l'opération ? puisque les personnes en situation de handicap n'ont pas noté une amélioration de leurs ressources. Bien sûr étaient conviés tous ceux qui se sentent exclus d'un droit légitime à l'évasion. Au final, nous avons été près d'une cinquantaine de personnes au camping de la « Dêche sur mer ».

Le 17 et 18 juillet, la Mairie d'Auch nous avait réservé la partie longeant le Gers sur les quais

Lissagaray. A nous d'en faire un lieu d'accueil convivial. La chaleur et le soleil, si capricieux cet été, ont régné en maître. La grande toile avec la mer en fond et bordée cocotiers а été tendue entre deux arbres au dessus de l'estrade. Α coté « l'ascenseur social attendait les têtes de ceux qui voulaient bien

prêter leur faciès à la postérité. Nombreux ont été pris en flagrant délit de « pistonnage ». Ca y est, la piscine est remplie, les parasols déployés, les bouées gonflées, les pelles et seaux à disposition. Alors là, il fait chaud!

La délégation de l'APF de Haute Garonne est arrivée ; c'est donc le moment de servir l'apéro. Suit le pique nique pour ragaillardir ces vacanciers qui flanchent. Sûr qu'une sieste serait bienvenue. Mais le passage improvisé (ce qui était le but) des uns et des autres a anéanti ce souhait remisé à plus tard. Un ieune bambin, accompagné de son papa a profité allègrement de la piscine. Certains membres de l'APF n'ont pas



hésité à mouiller plus que leur chemise. Certains ont trempette et ont accompagné l'enfant dans la piscine! Il a fallu copieusement alimenter glaçons le point rafraichissement (n'imaginez pas alcool à gogo, impossible de tenir). La soirée s'amorçant, le papa du petit garçon et des amis à lui, euxmêmes en situation précaire, se sont proposés pour l'animation musicale. De nouveau un repas partagé et voilà que la musique prend place. Heureusement, car la torpeur d'une vraie soirée d'été aurait pu nous saisir. Certes, le offert style musical pouvait rebuter certains, l'enthousiasme et la correction des « musicos » sont à souligner. A minuit, arrêt et une heure plus tard, dodo pour les campeurs.

Le lendemain matin, une nuit un peu courte et une toilette

EN DIRECT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

« zappée », la visite de Jacques LAURENT, directeur régional de l'APF, le café, « chocolatines » (oui, chez nous on dit « chocolatines ») et croisabondance sants en remettent tout le monde sur pieds. Il fait touiours aussi chaud. discussions s'animent, FR 3 est annoncé, YES, ce soir on passe à la télé! Re- apéro, re- repas, re-

trempette, à 16h il faut lever le camp, tant mieux, à 18h les premières gouttes tombent.

Nous sommes partagés entre le



souhait de renouveler ce camping qui nous enrichit en nous permettant de croiser des personnes d'horizons divers, et le souhait de ne plus jamais revoir nos tentes sur les bords du Gers, signe que nous pourrions tous partir en vacances!

Nous avons eu le plaisir d'accueillir à deux reprises sur le camping Monsieur Christian Laprebende, adjoint à la mairie d'Auch. Nous adressons un grand merci à la mairie d'Auch qui nous a apporté son soutien logistique pour cette opération.

Jackie

Appel à bénévolat ... nous avons besoin de vous !

Lors du week-end national « *Tous ensemble* » le 18 Octobre 2014, les bénévoles de la délégation seront accueillis par le magasin CONFORAMA (partenaire de l'opération) et le magasin LECLERC à Auch.

A cette occasion nous proposerons des tickets-dons au grand public au prix minimal de 2€. Comme nous vous l'expliquions précédemment (cf page 3), cette opération de vente permettra le financement des actions menées au sein de notre délégation. D'autres moments seront certainement à prévoir d'ici le 15 Décembre 2014 (date butoir de fin de ventes) afin

que nous puissions atteindre notre objectif de vente.

Nous vous lançons un appel ; adhérents, bénévoles et sympathisants de l'APF, venez nous aider et nous soutenir lors de cette opération ressources, chacun dans la mesure de son possible. Plus nous serons nombreux et plus nous pourrons véhiculer cette valeur qui nous caractérise : la solidarité!

Nous espérons que vous serez réceptifs à notre appel.

Vous pouvez contacter la délégation par téléphone au 05.62.06.10.41 ou par mail à <u>dd.32@apf.asso.fr</u>.

L'APF va se mettre à « tweeter » et à « liker » ! Oui Oui, après la création du blog que vous êtes nombreux à venir consulter chaque jour, les réseaux sociaux font leurs apparitions. En effet, la délégation vient de créer deux comptes sur Twitter et Facebook.

Voici les liens : www.twitter.com/Apf_dd32 et www.facebook.com/ddapf.32 . Les informations se trouvant sur le blog seront à présent diffusés sur les réseaux sociaux. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil!

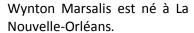






JAZZ IN MARCIAC: Jazz, rock and . . . roule!

Wynton Marsalis dédicace sa photo pour l'APF



Célèbre trompettiste américain, c'est pourtant le « local » du festival, enfin presque ... Wynton Marsalis est le parrain du festival Jazz in Marciac où il est présent chaque année!

Sensible à notre opération de sensibilisation à l'accessibilité et pour nous soutenir dans notre action, il a accepté de nous dédicacer sa photo.

Un grand merci à lui et un grand merci à Natacha Boughourlian, photographe, qui s'est démenée pour prendre cette magnifique photo et nous l'offrir.



Merci et coup de chapeau à

Tous les bénévoles qui depuis plusieurs semaines en amont se sont investis dans ce projet

Merci à nos partenaires qui nous ont permis d'enrichir notre action :

L'Abbaye de Flaran, Rétina France, Pharmacie Humanitaire International

Merci aux collectivités qui nous ont apporté leur soutien logistique :

La communauté de communes Bastides et Vallons, Marciac, Saint Justin

Enfin, un grand merci à nos partenaires financiers sans qui cette opération n'aurait pas pu avoir lieu :

- ✓ Le Conseil Général du Gers
- ✓ ERDF
- ✓ La Mutualité Sociale Agricole
- ✓ La Caisse Primaire d'assurance Maladie du Gers
- ✓ SPIE Sud-Ouest

- ✓ La ville d'Auch
- √ Handicap Emploi au Crédit Agricole
- √ La Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ Le Vitrier 47

JAZZ IN MARCIAC: Jazz, rock and ... roule!

JIM, une merveilleuse aventure ...

Cette année fut une première pour moi ! J'ai vécu expérience géniale en participant à la semaine de sensibilisation de Jazz In Marciac. Mon arrivée le lundi 3 Août se fit sous un temps d'automne plutôt que d'été, tellement il pleuvait. Météo oblige, nous avons dû installer les tables à l'abri des chapiteaux pour déjeuner. C'est bien beau de retrouver les adhérents, manger et de chanter, mais il va bien falloir aller voir où je vais dormir. Une éclaircie ? Hourra, direction le camping. Vous connaissez la chanson de Jane Birkin « La Gadoue » ? Voilà à quoi ressemblait le camping. Pas facile de monter sa tente, mais nous sommes plusieurs à patauger.

Sur le stand c'est différent, chacun à son rôle : accroche, sécurité,

Mon

accueil.

rôle a été de dispenser des conseils aux festivaliers qui se lançaient sur le parcours. Les festivaliers qui arrivaient avec beaucoup d'appréhensions, repartaient avec les réponses à leurs questions. Nombreux d'entre eux étaient heureux d'avoir participé à ce parcours. Durant notre semaine, stands deux permettaient

de

se

festivaliers

mettre dans la situation des personnes avec un handicap visuel :

- Rétina France, une association qui proposait des gestes de la vie quotidienne comme remplir un verre d'eau avec les yeux bandés.
- Et l'Abbaye de Flaran qui proposait des tableaux en 3D permettant aux personnes malvoyantes de découvrir les œuvres d'art.

Ma semaine s'est terminé comme elle avait commencé, c'est-à-dire sous l'orage et la pluie.

J'ai tout de même passé une superbe semaine avec l'équipe de la délégation et je dis d'avance, à l'Année Prochaine!

Anthony

Anthony

Nous roulons tous ensemble vers le chemin de Marciac pour faire connaissance avec les festivaliers, pour leur faire découvrir un parcours avec des embûches qui reflètent la difficulté des personnes à mobilité réduite.

Nous avons constaté que la mentalité évolue, mais certains tabous sont malheureusement présents, comme la superstition « la peur de monter sur un fauteuil roulant », « de se dire, je ne vais pas pouvoir me relever », et si le handicap était contagieux ?

Les personnes, à mobilité réduite ou pas, sont toutes égales face à la peur du fauteuil roulant.

Nous espérons que le regard des autres devienne encore plus compréhensif face aux divers Handicaps.

Sébastien



JAZZ IN MARCIAC: Jazz, rock and . . . roule!

« Regarder »avec ses doigts

Le Service de médiation culturelle de la Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers / Flaran vise à mettre en relation les œuvres d'art et le patrimoine avec tous les publics. Il œuvre notamment en faveur de l'accessibilité en proposant d'organiser des expositions sensorielles et des visites sur mesure pour les groupes de personnes en situation de handicap : découverte sensorielle de l'abbaye de Flaran, ateliers de pratique artistique adaptés... Cet été, cette volonté de rendre la culture accessible à tous a pris la forme d'une sensibilisation au thème du handicap visuel pendant le festival Jazz in Marciac, à l'invitation de l'APF qui nous a chaleureusement accueillis sur son stand.

En plus du parcours accessibilité proposé par l'APF, les festivaliers, accompagnés par une médiatrice culturelle de la Conservation départementale, ont pu découvrir deux mallettes tactiles comprenant des transpositions en relief de deux œuvres de la collection Simonow (collection privée de beaux-arts déposée au Conseil Général du Gers et exposée à l'abbaye de Flaran) : *Portrait de Michael Simonow et Sue* de Zdzislaw Ruszkowski et *Marine, Pourville* de Claude Monet. Celles-ci sont les premières réalisations commandées par la Conservation départementale auprès d'Artesens, association qui a pour but d'offrir un éveil à l'art par le biais des sens.

Près de 150 festivaliers se sont prêtés au jeu de la découverte d'une œuvre d'art par le toucher, les yeux bandés et simple-



qu'une œuvre d'art, même une peinture, peut être rendue accessible aux personnes non-voyantes ou malvoyantes. Cette question de l'accessibilité à la culture pour tous a touché et intéressé les visiteurs qui ont posé de nombreuses questions et ont souvent passé beaucoup de temps sur le stand. Au-delà de cette sensibilisation, le fait d'appréhender l'art autrement, par le biais des sens, a parlé à de nombreux festivaliers, et pas seulement aux habitués des musées. Plusieurs ont même indiqué avoir « vu » du bout de leurs doigts des choses qu'ils n'avaient pas vues avec leurs yeux. Les échanges sur le stand avec les festivaliers ont ainsi été extrêmement enrichissants. Un grand merci à l'APF de nous avoir permis de faire découvrir les actions menées en faveur de l'accès à la culture pour tous, et qui sont encore largement méconnues! Nous espérons renouveler l'expérience pour l'édition 2015 du festival!

Contact:

Service Médiation culturelle – Juliette Monange et Anne Manceau

Conservation départementale du Patrimoine et des Musées du Gers - Abbaye de Flaran

32310 Valence-sur-Baïse - www.abbayedeflaran.fr

L'opération de sensibilisation à Marciac

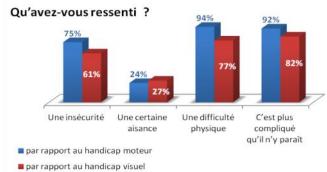
en quelques chiffres

Si près de 500 personnes ont échangé avec les bénévoles chargés de l'accroche (fonction bien difficile qui consiste à expliquer, rassurer et convaincre les festivaliers de tenter les expériences motrices et visuelles ...) un peu moins de 400 ont complété le questionnaire. Les éléments ci-après reposent sur l'analyse de 363 questionnaires.

Comme l'an passé, les personnes qui nous ont rendu visite au stand étaient pour moitié de la région et pour moitié des autres départements de France. En revanche, peu de festivaliers venaient de l'étranger (seulement 2%). La météo capricieuse de cet été les a peut-être conduits dans d'autres régions de France. En revanche, les festivaliers sont plutôt venus en famille, 32% sont âgés entre 41 ans et 60 ans et 33 % ont moins de 20 ans. Pour la délégation, la sensibilisation des jeunes est particulièrement importante.

Cette année le parcours de sensibilisation que nous proposions aux festivaliers était complété par 2 ateliers leur permettant d'avoir une approche du handicap visuel. Rétina France proposait des mises en situation ludiques autour de la vie quotidienne, comme se servir un verre d'eau avec une vision voilée par exemple, et l'Abbaye de Flaran présentait des œuvres de maîtres en relief.

A la question « Qu'avez-vous ressenti en faisant ces parcours ? » nous pensions qu'il y aurait peut-être une différence entre les deux parcours (handicap moteur et handicap visuel). Si, en effet elle existe, elle est relativement faible. Les festivaliers ont trouvé que tout était compliqué, difficile et source d'insécurité.



JAZZ IN MARCIAC: Jazz, rock and . . . roule!

en quelques mots

Quelques phrases notées sur les questionnaires ou échangées avec les bénévoles chargés du questionnaire et de l'accueil : « Je me rends compte que c'est en permanence que l'on doit se poser des questions pour se mouvoir en fauteuil dans un local ! » Un enfant de 8 ans, nous a expliqué pourquoi il savait repérer lorsque l'environnement était mal conçu pour les personnes en situation de handicap « moi quand je fais de la trottinette, c'est pareil ». Voilà qui est juste et qui renforce la position de l'APF, l'accessibilité ce n'est pas seulement pour les personnes en situation de handicap, mais bien pour tout le monde !

- « Dommage que l'on ne fasse pas systématiquement attention !»
- « Ce parcours a renforcé ma prise de conscience qu'il y a encore beaucoup à faire en tant que citoyen pour faire bouger les politiques » « Merci de m'avoir permis de vivre cette expérience »

Isabelle Puech



Marciac, JIM, on vous en rebat les oreilles, c'est devenu un rendezvous majeur de la délégation APF du Gers. C'est un défi renouvelé

depuis trois ans pour trouver les financements (TOUT à un les bénévoles prix) et (indispensables eux aussi!). La réflexion d'une adhérente de la délégation de l'APF du Tarn en visite sur deux jours m'a amenée à poser le constat suivant : c'est que hormis les bénévoles sur le terrain, il est difficile d'appréhender complexité et la difficulté d'organiser ce rendez-vous afin

 Préparer le nécessaire pour la vie de la délégation hors ses murs.

qu'il se déroule au mieux.

- Compter une journée pour l'installation et une autre pour le déménagement (avec le rapatriement de tout le matériel à la délégation).
- Trouver un lieu d'hébergement et de quoi nourrir la troupe : La logistique implique aussi le couchage de ceux qui dorment à Marciac et les repas des bénévoles du jour. Cette année

nous avons mis en place un tableau afin qu'il y ait un roulement dans la préparation de la restauration, et des bénévoles ont dormi au camping de Marciac.

- Trouver les bénévoles et organiser leur intervention :
- ✓II y a ceux qui vont aller chercher et ramener le circuit



✓Il y a ceux qui « racolent » le festivalier pour le convaincre d'essayer le fauteuil et le quotidien des personnes malvoyantes.

- ✓ Il y a ceux qui accompagnent les festivaliers sur le parcours pour faire la sécurité
- ✓II y a ceux qui, en situation de handicap, accompagnent les festivaliers pour leur expliquer les difficultés et comment s'en sortir.
- ✓II y a ceux qui accueillent, écoutent et échangent avec les

festivaliers sur comment se sont passées les expériences physiques et/ou visuelles. Ils font aussi passer le questionnaire et vendent les objets APF.

✓II y a ceux ... nous étions bien nombreux!

Chaque année nous faisons un bilan de l'opération afin d'améliorer les « hics » de jeunesse. Nous essayons réponses trouver des problèmes humains et matériels que nous rencontrons lors de ce rendez-vous, l'implication des bénévoles ne peut se faire sans cela. JIM représente beaucoup d'heures de travail en amont et un investissement certain de ceux qui y participent.

Jackie



Accessibilité: LES RAISONS DE LA COLÈRE

Une cinquantaine de personnes en situation de handicap et valides, de diverses associations ont organisé les 6 et 26 juillet, deux opérations « péage gratuit » sur les autoroutes de Toulouse. Ceci a donné lieu à du dialogue et de la compréhension de la part des automobilistes quand nous leurs expliquions les raisons de notre démarche!



Après 40 ans d'attente (loi de 1975), et alors que la loi de 2005 « pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » instaurait le principe de l'accessibilité universelle pour 2015, François Hollande et son gouvernement détricotent la loi en reportant cette obligation aux calendes grecques...

Le projet d'Ordonnance sur l'accessibilité et les textes réglementaires afférents constituent bien plus qu'un report conditionné de l'échéance légale du 1er janvier 2015, puisqu'ils prévoient notamment des reculs importants par rapport à l'ambition initiale de la loi du 11 février 2005.

Malgré les 227 000 signataires de la pétition APF avec Philippe CROIZON <u>www.change.org/accessibilité</u>, le site <u>www.necoutezpasleslobbies.org</u>, l'avis et la motion du CNCPH du 11 mars, la réussite de l'appel des 100 de l'APF le 13 mai dernier à Paris, les multiples manifestations et actions locales, les nombreux rendez-vous ministériels et avec les branches professionnelles, les communiqués de presse, les claquages de porte du ministère, le Gouvernement maintient coûte que coûte un projet d'Ordonnance particulièrement sombre qu'il tente de faire passer en force en profitant de la torpeur estivale.

Un dispositif beaucoup trop souple, et ce, au mépris du constat de 2 lois inappliquées en l'espace de 40 ans.

- La prolongation sine die du dépôt des ADAP2 : les dispositions actuelles du projet d'Ordonnance ne respectent pas l'esprit et la lettre de la loi d'habilitation avec la possibilité de reporter sine die un dépôt d'ADAP. Faudra-t-il attendre 2030, 2040, voire 2050 pour enfin avoir une simple boulangerie accessible ?
- Les délais envisagés jusqu'à 10 années supplémentaires pour concrétiser une continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, les transports publics, la voirie et les espaces publics (objectif initial de la loi du 11 février 2005) sont inenvisageables après 40 ans d'attente pour une réelle liberté d'aller et de venir, droit constitutionnel fondamental.
- L'introduction d'un 4ème motif de dérogation pour les ERP (Établissement Recevant du Public) avec un simple refus d'une copropriété pour exonérer les professions libérales de se rendre accessibles! Non seulement ce 4ème motif est inutile car les 3 motifs de dérogation déjà existants suffisaient amplement et répondaient au cas des copropriétés, mais en plus il n'existe aucune demande de fournir un avis argumenté et justifié de la part d'une assemblée de copropriétaires.
- « L'enterrement de 1ère classe » (Avis du CNCPH) que le projet d'Ordonnance fait subir à l'ambition initiale de la loi en matière de transports! Désormais, le Gouvernement envisage que seuls les points d'arrêts considérés comme « prioritaires » selon des critères réglementaires très lâches, deviennent accessibles. Selon la loi du 11 février 2005, tous les services de transport devaient être accessibles, sauf cas d'impossibilité technique avérée pour un ou plusieurs points d'arrêts; tel était le principe. Avec le projet actuel, il se pourrait par exemple que seuls 3 à 4 arrêts sur plus d'une vingtaine soient accessibles. Peut-on encore parler raisonnablement de liberté



APF - INFOS RÉGIONALES



- L'apparition de reculs réglementaires qui ne respectent pas les paroles des associations (parmi de nombreux exemples détaillés dans l'avis du CNCPH : pose de plate-forme élévatrice sans dérogation). Avec un projet de recul des normes d'accessibilité sans concertation avec les associations.

d'aller et de venir?

- Une communication gouvernementale abusive en répétant systématiquement que les associations ont participé aux réunions de «concertation» et sont d'accord. «Concertation» n'est pas synonyme de «consensus» et l'APF ne s'est jamais privée de sa liberté de parole pour défendre la cause de l'accessibilité. Donc, cette méthode de communication gouvernementale consistant à faire croire que les associations étaient d'accord avec tous les aspects du dispositif, relève de purs abus de

langage.

- A l'automne, un projet de loi de ratification au Parlement afin d'officialiser ou de rejeter l'Ordonnance.

Il est donc encore temps d'agir mais il y a urgence ! Devrons-nous recourir à des actions

de plus en plus dures pour être enfin entendus?

- Parce que de nombreux citoyens sont sur la route des vacances, libres de se déplacer, alors que d'autres, les personnes à mobilité réduite, sont encore durablement interdites d'aller et venir librement;
- Parce que l'accessibilité de nos villes et campagnes, des transports, du logement, de la mairie, des écoles, des lieux de travail et de vacances, de l'hôpital, des commerces, des médecins, des cinémas, des théâtres... ça nous concerne tous un jour ou l'autre au cours d'une vie ;
- Parce que la liberté de déplacement est une liberté fondamentale ;
- Parce que le droit de participer à la vie sociale ne se mendie pas ;
- Parce que nous refusons d'être des individus de troisième zone

Anne Marie Nunes

Les Etats Régionaux de l'Inclusion

L'an dernier, un groupe d'adhérents avait participé aux 1ers états régionaux de l'inclusion en Midi-Pyrénées. Ils avaient été enchantés de cette journée qui avait été riche en partage et en découvertes.

Cette année, l'APF, l'AJH, l'ASEI, le GIHP Midi-Pyrénées, Trisomie 21 Midi-Pyrénées et l'URAPEI vous invitent à participer aux **2èmes Etats Régionaux de l'Inclusion (ERI) en Midi-Pyrénées**, qui se dérouleront le **mercredi 26 novembre 2014**, au Hall Comminges, place des Fêtes, à Colomiers, de **9h30 à 17h30**.

Ces ERI prendront la forme d'un Forum Ouvert participatif. Votre seule préparation consiste à réfléchir à la question suivante, en vue d'identifier les sujets dont vous souhaiterez discuter : quelles sont les idées, les questions et les possibilités que je veux explorer autour du thème :

« Handicap & travail : quel boulot ?!? »

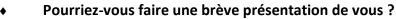
Vous pouvez vous inscrire dès à présent, à la délégation ou sur : http://inclusionmp.blogs.apf.asso.fr/

En fonction du nombre d'inscrits, la délégation organisera du co-voiturage et/ou un transport en minibus.

Merci de contacter la délégation au plus tard le 19 novembre (05.62.06.10.41 ou dd.32@apf.asso.fr)

LOISIRS ET LIEN SOCIAL

Bénévoles, parlez nous de vous ...



Je m'appelle Jacqueline Pasqualato, « Jackie » pour tout le monde. Je suis adhérente depuis 1996 et j'ai été coopté au sein du Conseil Départementale en avril 2014. J'ai toujours été très active au sein de différentes associations.

Pourquoi êtes- vous devenue bénévole au sein de l'Association ?

Pour moi l'APF a une spécificité, elle représente le handicap et elle permet d'ouvrir les yeux sur des choses que tu ne connais pas vraiment ou que tu ne comprends pas

entièrement. Quand j'ai perdu mon mari, je me suis sentie plus disponible, j'avais plus de temps et j'avais besoin de me sentir de nouveau utile, comme quand j'étais auprès de mon époux.

Comment vous sentez vous utile au sein de l'APF ?

Je suis principalement la bénévole logistique repas lors des différentes manifestations de l'association. Puis j'ai été coopté. Au début, j'étais réticente, mon premier rôle me convenait. Puis j'y ai pris goût. J'ai découvert un autre moyen d'œuvrer en faveur des personnes en situation de handicap, nous sommes davantage dans la défense des droits, et ça, ça me plaît!

Quelles sont vos motivations?

Pour moi c'est une continuité. Mon mari était atteint d'un handicap très lourd, j'ai donc été concernée de près. Pour moi, être active dans l'association s'inscrit dans la logique des choses.

Si vous deviez faire un bilan de vos années de bénévolat, que diriez-vous ?

En faisant activement parti de la délégation, j'ai pu découvrir un autre sens au mot « bénévole ». Je donne de mon temps tout en étant utile dans une cause mais aussi j'apporte des compétences que je pense avoir dans certains domaines. Mes activités sont diverses et variées et de ce fait, je peux m'épanouir.

Malgré les futures modifications concernant les délégations, je souhaiterais que l'APF reste une association proche de ses adhérents et qu'elle continue à défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Propos recueillis par Lorène Billaut

Repas d'automne à Urdens

Les Tables d'Urdens ont le plaisir de nous accueillir le dimanche 23 Novembre 2014. Rendez- vous à 12h30 sur la place de l'Eglise à Urdens pour passer un moment chaleureux et convivial dans cette ancienne étable restaurée. N'hésitez pas à venir nous rejoindre!

Inscription obligatoire par téléphone ou par mail, prix de 20€, pour que nous prenions en compte votre réservation merci d'envoyer votre paiement avant le 10 Novembre 2014.

Si vous avez besoin d'un transport, contactez nous à la délégation par téléphone au 05.62.06.10.41 ou par mail à dd.32@apf.asso.fr. Vous pourrez aussi nous joindre le jour même sur le portable de la délégation au 06.77.29.75.77.

Le repas de début d'année est prévu pour la fin Janvier 2015 à Auch.

MENU

Trio de Melon au floc Ou

Salade de jambon de pays, crottin de Chavignol et amandes grillées.

Pièce de bœuf au confit d'oignons

Confit de canard, réduction balsamique

Pana- cotta et marmelade au citron et à l'orange

Ou

Gâteau de pain perdu aux pruneaux et glace vanille

Prix: 20€ apéritif, vin et café compris

ATTENTION: Au vue de la prochaine saison qui arrive, les entrées peuvent changées ainsi que l'accompagnement des plats.



Les tickets-dons sont en vente à la délégation (36 rue des canaris - 32000 Auch - Tél. : 05.62.06.10.41 dd.32@apf.asso.fr). Vous voulez tenter votre chance et nous apporter votre soutien, n'hésitez pas à nous contacter!

Bristol-Myers Squibb

sodexo

Chorum

solware

Nous vous donnons également rendez-vous le 18 octobre au Conforama et au Leclerc d'Auch